

L'ÉVEIL DE L'ENFANT

une activité à part entière dès 6 mois



Pour les bébés, il y a la baby gym, vers 10 mois, ou le baby sport, à partir de 2 ans, qui les initient à diverses pratiques leur permettant plus tard de choisir une activité physique adaptée.

Mais qui connaît l'éveil de l'enfant, destiné aux tout-petits dès 6 mois ? Pourtant proposée par la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) depuis les années 90, cette activité commence seulement à se développer, avec aujourd'hui plus de 500 associations qui la pratiquent dans toute la France. Ludique, éducative et sportive à la fois, elle vise à accompagner et à stimuler l'enfant jusqu'à 6 ans dans tout son développement psychomoteur. Il s'agit de lui faire prendre conscience de ses possibilités corporelles, mais aussi artistiques, affectives ou sociales... Dans la mouvance de la méthode Freinet, qui vise à « faire de l'enfant l'acteur de ses apprentissages », ces séances d'une heure par semaine l'amèneront peu à peu à être autonome et capable d'affirmer ses choix. De 6 mois à 2 ans, l'activité implique la participation

d'un parent ou d'un proche. « A cet âge où les enfants ont besoin de sécurité affective et physique, cette présence va les solliciter et les encourager à agir », explique Denise Agenet, responsable de la commission nationale. Ils jouent dans l'espace avec les sons, les sens, l'imaginaire, ce qui suppose à la fois des déplacements et des manipulations d'accessoires variés : cerceau, corde, raquettes, briques, ballon, etc. « De 3 à 6 ans, les parents ne sont plus présents, ce qui libère pour les enfants un espace et un temps d'autonomie nécessaires », ajoute Denise Agenet. Ils expérimentent alors des activités athlétiques (courir, sauter, lancer), gymniques (se suspendre, rouler, se balancer), d'expression (mimer, danser, peindre, conter), des jeux (construire, coopérer, lutter, s'affronter), mais jamais dans l'idée d'une spécialisation précoce, et encore moins de compétition. **B. V.**

*Rens. au 01 43 38 50 57 et sur fscf.asso.fr (rubrique « activités », puis dans « où pratiquer », sélectionnez « activités socio-éducatives »).
Entre 80 et 220 €/an selon les régions.*